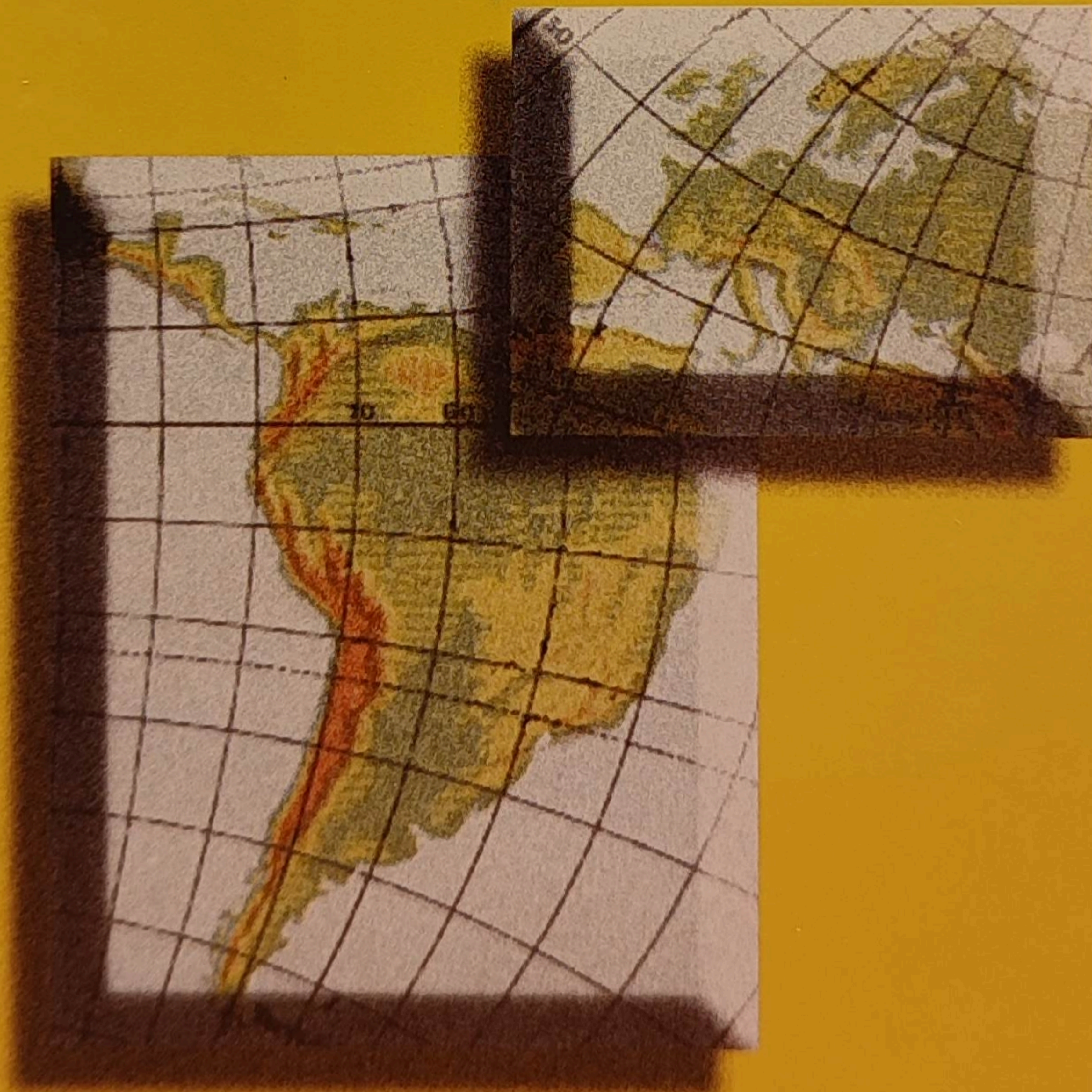


J6-6
1(33)

33

Elargir les Relations Europe-Mercosul

Au-delà du Commerce



Rapport
Forum Euro-Latino-Américain

103
1991

J 6 - 6 - 1 (33)

Elargir les Relations Europe-Mercosul

Au-delà du Commerce

Rapport

IVème Forum Euro-Latino-Américain



Le Forum Euro-Latino-Américain bénéficie depuis sa première édition du patronage de la Commission européenne qui a rendu possibles la production et la publication du présent rapport. Les opinions exprimées dans ce rapport n'engagent en aucune manière la Commission européenne.

© Instituto de Estudos Estratégicos e Internacionais

Tous les droits sont réservés

Couverture *Paulo Seabra Design*
Typographie *Alfanumérico Lda., Lisboa*
Imprimerie *Ligrate Lda., Lisboa*
Publié par l'IEEI

ISBN 972-8109-19-9

IEEI — Instituto de Estudos Estratégicos e Internacionais
Largo de São Sebastião, 8
Paço do Lumiar • 1600 Lisboa
Tel (351 1) 757 27 01 • Fax (351 1) 759 39 83 • E-mail ieei@mail.telepac.pt

Table des matières

- 5 AVANT-PROPOS
- 9 INTRODUCTION
- 11 INSTITUTIONS ET DEMOCRATIE
Inadaptation institutionnelle
Différenciation et effet miroir
Insuffisance institutionnelle
Intégration, démocratie, souveraineté et État
- 18 RENFORCER LA COOPERATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE
Développer le commerce
Sécurité financière
Science et technologie: une propriété commune pour le développement
Les entrepreneurs comme acteurs principaux dans le domaine des relations
économiques interrégionales
Différencier les projets d'intégration
- 26 LA DIMENSION POLITIQUE: LA VRAIE DIFFERENCE?
Consolidation démocratique, citoyenneté et droits de l'homme
Paix et sécurité internationale
- 33 CONCLUSIONS
- 39 *Notes*

Avant-propos

LE FORUM Euro-Latino-Américain est une initiative conjointe de l'Institut d'Etudes Stratégiques et Internationales, IEEI, et de l'Instituto Roberto Simonsen de la Federación des Industrias de l'Etat de São Paulo, FIESP/IRS. Le IVème Forum a été coordonné par MM. Álvaro de Vasconcelos, directeur de l'IEEI, Ruy Altenfelder, directeur-général de FIESP/IRS, Gianni Bonvinci, directeur de l'Istituto Affari Internazionali de Rome, Celso Lafer, Ambassadeur du Brésil auprès des Organisations Multilatérales à Genève, et Félix Peña, directeur du Club Europa-Argentina à Buenos Aires. La coordination exécutive de ce IVème Forum a été assurée par Mme. Alexandra Barahona de Brito.

La réalisation du IVème Forum n'aurait pas été possible sans l'appui institutionnel de ses sponsors. Nous voulons remercier la Commission européenne pour son soutien financier ainsi que le directeur pour l'Amérique Latine de cette institution, M. Miguel Anacoreta Correia, pour sa participation au Forum.

Le IVème Forum s'est tenu à Rome, sous les auspices de la présidence italienne de l'Union européenne. Nous tenons à remercier M. Ludovico Incisa di Camerana, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de l'Italie, M. Silvio Fagiolo, représentant du ministre des Affaires étrangères de l'Italie à la Conférence intergouvernementale pour la révision du Traité sur l'Union européenne, et M. Roberto Nigido, directeur-général des Affaires économiques au Ministère des Affaires étrangères de l'Italie, de leur participation au Forum. L'organisation du IVème Forum à Rome a été assurée par M. Gianni Bonvinci et par Mme. Flaminia Gallo, chercheur auprès de l'IAI.

L'intérêt et la collaboration qu'ont apportés les ambassadeurs du Mercosul auprès de l'Union européenne ont beaucoup contribué au succès du IVème Forum. Il convient de mentionner dans ce contexte les noms de M. José María Araneo (Uruguay), qui a accordé également tout son appui lors de l'organisation de la conférence préparatoire du IVème Forum qui s'est tenue à Montevideo en décembre 1995, M. Jório Dauster (Brésil), M. Diego Ramiro Guelar (Argentine)

et M. Alfredo Cañete (Paraguay). Nos remerciements sont dus à la Fondation Alexandre de Gusmão du Ministère des Affaires étrangères du Brésil et à son directeur, M. l'Ambassadeur João Cemente Baena Soares pour le soutien qu'ils ont accordé au Forum Euro-Latino-Américain. Nos remerciements vont aussi à M. Gerardo Fernández Albor, président de la Commission des relations extérieures du Parlement européen, ainsi qu'à M. Gelson Fonseca, conseiller chef de la Présidence de la République du Brésil pour leur contribution à la réalisation du Forum. Nous remercions aussi M. Luiz Felipe Lampreia, ministre des Affaires étrangères du Brésil, pour sa participation au Forum et son appui constant à ce projet.

Nous remercions aussi tout particulièrement M. l'Ambassadeur João Diogo Nunes Barata, Ambassadeur du Portugal à Rome et M. l'Ambassadeur António Lopes da Fonseca, Ambassadeur du Portugal à Montevideo, pour l'aide et l'hospitalité accordées. Ont également été décisifs la collaboration et l'engagement des représentants du gouvernement portugais: MM. Guilherme d'Oliveira Martins, Secrétaire d'Etat pour l'Administration de l'Education, et Francisco Seixas da Costa, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes. Nous tenons tout particulièrement à souligner l'intérêt témoigné pour le Forum, dès le début, par l'ancien Président de la République du Portugal, M. Mário Soares, tout comme sa participation au IVème Forum.

Le IVème Forum Euro-Latino-Américain a également bénéficié du soutien accordé par le Centro Latinoamericano de Economía Humana, CLAEH de Montevideo et de celui accordé par l'Istituto di Studi Latino-Americani de l'Université Bocconi de Milan et de son président, M. Carlo Sechi. Le IVème Forum a également compté avec le patronage du Ministère du Commerce Extérieur de l'Italie, de la Confédération des Industries Italiennes (Confindustria), de la Banque Itaú Brasil (Itaúsa), de Mediocredito Centrale et de Stet d'Italie. Nous voudrions remercier également son président, M. Luigi Abete, pour la mise à disposition des lieux de Confindustria.

Nous remercions aussi tous ceux dont la collaboration a rendu possible la réalisation de ce Forum: les collaborateurs de CLAEH, M. Luiz António Souza Lima de Macedo du IRS, Mme. Monika Grimm de l'IAI, les employés de Symposia et en particulier Mme. Kerstin Hagmann, responsable de l'organisation du IVème Forum au sein de l'IEEI.

Ce rapport est basé sur le travail de recherche et les débats qui ont eu lieu pendant le IVème Forum Euro-Latino-Américain entre 1995 et 1996. Les recherches ont été menées par six chercheurs: M. Sérgio Alessandrini, Professeur

à l'Istituto di Studi Latino-Americani de l'Université Bocconi de Milan, Mme. Alexandra Barahona de Brito, chercheur auprès de l'IEEI, M. Roberto Lavagna, chercheur du IDEAS de Buenos Aires, M. Romeo Pérez Antón, professeur et chercheur du Centro Latinoamericano de Economía Humana de Montevideo, Mme. Vera Thorstensen, directrice du Centro Sul-Norte de São Paulo et M. Alfredo Valladão, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris et chercheur associé de l'IEEI.

Outre les contributions déjà mentionnées, ce rapport inclut aussi les commentaires et les contributions des participants à la conférence préparatoire de Montevideo et du Forum à Rome: Dame Margaret Joan Anstee (ancien Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies), MM. Michelangelo Bovero (Professeur à l'Université de Turin), Marcello Carmagnani (Professeur à l'Université de Turin), Georges Couffignal (Directeur de l'Institut des Hautes Etudes de l'Amérique latine à Paris), José Luis Dicenta Ballester (Secrétaire d'Etat de l'Espagne pour la Coopération Internationale et l'Ibero-Amérique à Madrid), António de Siqueira Freire (du Conseil Général du IEEI), Luiz Fernando Furlan (Directeur du Département du Commerce Extérieur de la FIESP), Wolf Grabendorff (Directeur de l'IRELA à Madrid), Peter Hakim (Président du Inter-American Dialogue à Washington), Mme. Mónica Hirst (FLACSO de Buenos Aires), MM. Hélio Jaguaribe de Mattos (Doyen de l'Instituto de Estudos Políticos e Sociais à Rio de Janeiro), Albert Koenders (Administrateur Principal de la Commission européenne), Guido Lenzi (Directeur de l'Institut d'Études de Sécurité de l'UEO à Paris), Eduardo Lourenço (Ecrivain portugais), Cesare Merlini (Président du IAI à Rome), Manfred Mols (Professeur à l'Institut für Politikwissenschaft, Université Johannes Gutenberg à Mainz), Giancarlo Pasquini (IPALMO de Rome), Andrew Powell (Banque Centrale de l'Argentine), José Rhi-Sausi (Vice-Directeur du Centro Studi di Política Internazionale à Rome), Victor Rico Frontaura (Sous-Secrétaire d'Etat pour l'Intégration à La Paz), Riordan Roett (Directeur du Latin American Studies Programme à la Paul H. Nitze School of Advanced International Studies, John Hopkins University à Washington), Jeffrey Schott (de l'Institute of International Economics à Washington), Stefano Silvestri (Vice-Président du IAI de Rome), José Luis Simón (Directeur de la Perspectiva Internacional Paraguaya du Centro Paraguayo de Estudios Sociológicos à Asunción), Mme. Teresa de Sousa (Editrice des Affaires Internationales de Público à Lisbonne), MM. Mario Telò (Professeur à l'Université Libre de Bruxelles), Albrecht von Gleich (Directeur de l'Institut für Iberoame-

rika-Kunde à Hambourg), et Laurence Whitehead (du Nuffield College à Oxford).

Ce rapport a été rédigé par Mme. Alexandra Barahona de Brito, qui a reçu les contributions de M. Félix Peña, de Mme. Maria João Seabra et de Mme. Kerstin Hagmann. Les conclusions sont de M. Álvaro de Vasconcelos.

Introduction

LE IIIÈME FORUM Euro-Latino-Américain s'est tenu à São Paulo en juillet 1994. Il a démontré la nécessité d'établir un nouveau partenariat entre l'Union européenne et le Mercosul, qui se traduirait par la création d'une *zone de libre-échange qualifiée*. Une telle proposition était fondée sur la conviction que le rapprochement économique entre l'Union européenne et le Mercosul pourrait déclencher une nouvelle force libéralisatrice. En termes politiques, cela signifierait que le dialogue entre ces deux régions, s'il était couronné de succès, jetterait les fondements d'un nouveau modèle de relations internationales — un modèle basé sur la relation entre régions intégrées et sociétés ouvertes qui contribuerait à l'expansion des valeurs démocratiques et du respect des droits de l'homme.

Le IVème Forum Euro-Latino-Américain a analysé les relations entre l'Union européenne et le Mercosul sous les angles les plus divers — institutionnel, économique et financier, politique, culturel, scientifique et technologique — ce qui a permis d'élaborer une vision intégrée de l'état présent des rapports entre ces deux régions et d'ouvrir les perspectives d'un développement futur.

Le but principal du IVème Forum a été d'identifier les domaines de coopération et de relever les problèmes et les facteurs susceptibles d'avoir une influence positive sur le commerce, les rapports économiques, politiques et culturels, ainsi que sur la coopération dans le domaine de la sécurité entre les deux régions. Le Forum a également mis en exergue les caractéristiques spécifiques des différents pays et projets d'intégration, lesquelles doivent être reconnues lors d'une identification des intérêts communs qui soit réaliste et réellement bénéfique pour les deux côtés.

La reconnaissance de cette spécificité s'avère particulièrement importante au moment où l'on assiste à la conclusion de nombreux accords interrégionaux qui pourraient conduire à une «uniformisation» des relations entre les différentes régions. Entre juin 1995 et février 1996, vingt-six accords de libre-échange ont



été signés dans le monde entier, soit la moitié de tous les accords conclus depuis le premier accord de commerce multilatéral, il y a quarante-sept ans. L'Union européenne mène cette tendance, ayant conclu des accords avec différents pays dans toutes les régions du monde.

Dans ce contexte, il faut s'interroger si la proposition contenue dans l'accord-cadre signé en décembre 1995 entre l'Union européenne et le Mercosul représente réellement le début d'un projet innovateur ou si elle n'est qu'une simple pièce parmi d'autres dans la panoplie des accords interrégionaux. Les principaux objectifs de cet accord-cadre sont, d'une part, le développement de la coopération économique en vue de la création d'une région de libre commerce jusqu'à l'an 2005 et, d'autre part, le renforcement de la coopération politique pour la promotion de la paix et de la sécurité, de la démocratie et des droits de l'homme. Cet accord-cadre est en effet innovateur, dans la mesure où il couvre de nouveaux domaines de coopération interrégionale. Cependant, son contenu précis n'est pas encore défini. Un an après la signature de cet accord-cadre, il convient de souligner qu'une coopération qualitativement différente entre les deux régions doit se baser sur un agenda diversifié.

La dimension économique et la dimension politique sont interdépendantes et doivent par conséquent être insérées dans les relations interrégionales. Le but doit être de servir les intérêts de la consolidation de la démocratie et du respect des droits de l'homme par le biais d'une coopération économique qui favorise un développement équitable. Voilà la vision que l'Union européenne et le Mercosul peuvent promouvoir ensemble sur la scène internationale. La coopération pour la paix et la sécurité internationale doit également passer par la reconnaissance mutuelle des besoins de développement économique et social de chaque pays. Une réponse rapide et efficace à ces besoins est la meilleure garantie contre l'apparition de conflits. Au fur et à mesure que l'Union européenne et le Mercosul ouvrent de nouvelles perspectives de coopération interrégionale, ils doivent simultanément assurer la présence d'autres États et d'acteurs multilatéraux à tous les niveaux de dialogue. Chaque région a fait ses propres expériences et peut apporter des contributions aux réponses à donner aux nouveaux défis. Conjuguer les forces est non seulement logique, mais aussi plus fructueux que disperser les efforts.

Institutions et démocratie

L'INTÉGRATION est un processus au vrai sens du terme. Tout projet d'intégration est donc dynamique et comporte une évolution constante de ses structures. Chaque processus a sa propre dynamique qui conditionne en même temps son développement interne et les relations avec d'autres pays et régions; l'Union européenne et le Mercosul n'échappent pas à cette règle.

Dans n'importe quel processus d'intégration, la définition de la structure institutionnelle est beaucoup plus qu'une simple question technique. En effet, la nature des institutions est déterminée par la nature politique de chaque processus. Ainsi, le débat sur la réforme institutionnelle mène inévitablement à une discussion sur la démocratie des processus d'intégration. Le besoin de redéfinir la nature et le rôle de l'Etat, tout comme la notion et la pratique de la souveraineté, apparaissent également comme des points critiques du binôme démocratie-intégration.

Malgré les différences et la diversité des rythmes de leurs processus d'intégration, il y a deux sujets qui revêtent une importance particulière pour les deux régions: la démocratie et les institutions. La problématique institutionnelle a comme aspects principaux, d'une part, l'insuffisance institutionnelle du Mercosul et, d'autre part, le manque d'adaptation des institutions de l'Union européenne aux nouvelles circonstances. C'est pourquoi les questions de la supranationalité *versus* l'intergouvernemental et du modèle de l'intégration différenciée sont au centre du débat.

Inadaptation institutionnelle

Les défis internes et externes auxquels l'Union européenne doit faire face exigent une réforme du fonctionnement de ses institutions et un renforcement de sa dimension politique. L'éloignement manifeste des citoyens européens du processus d'intégration, le défi que représente l'élargissement à des pays moins développés et encore en phase de consolidation démocratique, l'incapacité de

l'Union à agir sur la scène politique internationale d'une manière cohérente (comme l'a démontré son manque d'action lors du conflit en ex-Yougoslavie), le besoin de faire face à l'instabilité qui règne en Russie, en Méditerranée et aux Balkans, les réponses à donner aux défis de la globalisation économique et de la crise du modèle social européen — voilà les principaux problèmes politiques et économiques de l'Union européenne.

C'est face à ce tableau que la réforme des institutions apparaît comme la question centrale de la conférence intergouvernementale pour la révision du Traité de l'Union européenne. La capacité des Etats-membres à répondre d'une manière efficace et cohérente aux défis que nous venons d'énumérer dépendra en large mesure de l'édification réussie d'un système institutionnel performant et démocratiquement représentatif.

Une des questions principales à laquelle les Etats-membres doivent apporter une réponse est celle de savoir s'il est possible — ou même souhaitable — de maintenir l'actuelle structure dualiste avec ses aspects supranationaux et intergouvernementaux. Au cas où la réponse serait affirmative, comme tout mène à croire, il faudra trouver des mécanismes spécifiques capables d'assurer la cohérence institutionnelle.

La structure institutionnelle actuelle de l'Union européenne se révèle peu efficace. Le système des piliers avec sa combinaison d'éléments supranationaux et d'éléments intergouvernementaux est une source d'incohérence institutionnelle et peut même être à l'origine de conflits de juridictions, eu égard aux différents rôles que se sont vus attribuer la Commission européenne et la Cour de justice selon le pilier en question. Tandis que la Commission européenne et la Cour de justice se trouvent au premier plan en ce qui concerne le premier pilier, la Commission est simplement associée aux travaux relevant de la politique extérieure et de sécurité commune, ainsi qu'à la coopération en matière de justice et des affaires intérieures. Quant à la Cour, sa juridiction ne couvre pas ces deux derniers piliers. Par contre, la nécessité de redéfinir les processus de prise de décision est commune aux trois piliers. Alors qu'il s'avère nécessaire d'introduire le vote à majorité qualifiée dans le deuxième et le troisième pilier, une simplification du nombre actuel de procédures et une rationalisation du système de co-décision entre le Conseil et le Parlement européen s'imposent en ce qui concerne le premier pilier.

L'introduction des concepts de différenciation ou de flexibilité semble être une hypothèse réaliste pour faire avancer le processus européen. La différenciation permettra aux Etats qui le désirent d'accélérer le rythme du proces-

sus, ce qui évitera le risque de stagnation de la construction européenne. Les Etats-membres qui ne seront pas en mesure de participer à une politique de coopération renforcée n'auront pas un droit de veto, ce qui réduira sensiblement la possibilité de blocage. En ce qui concerne la procédure de prise de décisions, la différenciation implique dans ce domaine l'adoption de méthodes plus flexibles, en particulier l'utilisation plus fréquente du vote à majorité qualifiée. Quant au deuxième pilier, par exemple, l'utilisation de cette méthode réduirait le pouvoir de blocage au Conseil, permettant ainsi une plus grande efficacité tout en réduisant la dépendance par rapport aux intérêts nationaux éventuellement distincts de ceux de l'Union. La différenciation permettra que l'Union européenne s'accommode à différents niveaux d'intégration, tout en renforçant la supranationalité et en rendant les institutions européennes plus représentatives des citoyens.¹

L'introduction du concept de différenciation au sein de l'Union demande toutefois une réflexion approfondie. Est-ce que la différenciation pourra remettre en cause le principe d'égalité entre les Etats, colonne vertébrale du processus d'intégration et condition essentielle de la solidarité entre les Etats-membres? Une intégration différenciée peut en effet créer une Europe «à la carte», ayant comme résultat que les Etats pourraient choisir les politiques auxquelles ils seraient intéressés à participer, sans pour autant devoir se déclarer clairement solidaires avec le projet d'intégration dans son ensemble. S'il est vrai que le processus d'intégration deviendrait moins dépendant des intérêts divergents, ce ne sera pas la différenciation qui mettra fin à l'existence de divergences entre les Etats-membres ou au besoin de les gérer. Et d'ailleurs, les institutions supranationales auraient-elles vraiment une plus grande capacité de représentation démocratique? De telles questions n'ont pas de réponse facile.

Différenciation et effet de miroir

Les difficultés présentes dans le processus européen s'expriment en particulier dans le débat de la question institutionnelle. Il y a quelque temps, les européens exprimaient souvent le souhait de voir le Mercosul adopter un cadre institutionnel semblable à celui de l'Union européenne. Les débats du IVème Forum ont traduit une nette évolution de cette attitude; les européens ont même exprimé des craintes que l'évolution des institutions européennes puisse ne pas être le modèle à suivre — en particulier dans la perspective de l'éventuelle introduction de l'intégration différenciée dans le traité. Le souci majeur a été de

souligner que la différenciation ne peut pas se traduire en la consolidation de statuts différents entre les Etats-membres — surtout si l'on tient compte des énormes asymétries existantes entre les différents membres du Mercosul.

Est-ce que le Mercosul adoptera certains éléments du système institutionnel de l'Union européenne? Le débat actuel au sein de l'Union européenne revêt une certaine importance pour le futur débat institutionnel dans le Mercosul. Les questions de la différenciation et de la supranationalité sont présentes dans les deux processus, notamment à cause des asymétries existantes entre les grands et les petits pays. Il n'est pas sûr que l'introduction de la différenciation ou de la supranationalité avec force juridique au Mercosul soulèvera les mêmes questions qui sont actuellement en débat en Europe.

Les cadres institutionnels adoptés sont, d'ailleurs, directement en rapport avec les objectifs et l'histoire de chaque processus. Les institutions supranationales ont été conçues en Europe pour assurer que les Etats prennent toujours en considération l'«intérêt européen» de pair avec leurs intérêts nationaux. Par contre, pour le Mercosul l'intégration est le résultat du besoin de renforcer la compétitivité internationale de ses membres et de mener à bien une reconversion de leur système de production. D'autre part, le processus d'intégration du cône sud tient son origine du rapprochement entre l'Argentine et le Brésil, les deux partenaires dominants de la région. Or, tous deux sont réticents devant toute perspective de partager leur souveraineté, au moyen de mécanismes de supranationalité, avec leurs partenaires plus petits. Ainsi, quoique les questions soient similaires, leur impact et les solutions qu'elles appellent varient selon les cas.

Au-delà des différences, il existe clairement un *effet de miroir* dans le débat institutionnel.² Les deux régions se voient confrontées à des problèmes similaires, quoique à des moments historiques et d'évolution différents. L'Union européenne cherche à interpréter son architecture institutionnelle déjà complexe; le Mercosul se trouve encore à un stade où il discute la raison d'être de ses institutions. Donc, quelque soit l'étendue de l'effet de miroir, il doit être compris comme une conséquence naturelle des similarités et de l'affinité existantes entre les deux projets et même entre leurs sociétés respectives. «Effet de miroir» ne veut pas dire imitation. Les modèles adoptés doivent correspondre aux besoins spécifiques de chaque région. Les similitudes apparaissent spontanément, puisque le Mercosul et l'Union européenne sont des projets semblables, bien que le premier soit plus récent et se trouve encore en phase de consolidation.³

Insuffisance institutionnelle

Malgré la nature limitée de ses traités et l'exigüité de sa structure institutionnelle, le Mercosul est un processus en expansion. Son succès est basé sur la volonté politique des chefs d'Etat et sur l'existence d'un large consensus entre ses plus hauts dirigeants politiques sur les objectifs communs. Le rôle central que jouent les gouvernements dans le processus d'intégration est clairement démontré pour ce qui est de la solution des conflits. Le Protocole de Brasília a créé un système de solution des conflits qui contient déjà quelques traits de supranationalité. Néanmoins, ce mécanisme n'a jamais été mis en oeuvre jusqu'à présent, les gouvernements concernés préférant à chaque fois — et ce, jusqu'à nos jours, avec succès — de résoudre leurs différends directement entre eux. En même temps, le Mercosul s'est doté d'une petite structure bureaucratique — presque inconnue de ses citoyens — qui a su utiliser dans son action la logique de l'intégration pour contribuer d'une manière décisive aux résultats positifs obtenus presque sans exception lors de chaque négociation importante.

Toutefois, comme le proclamait Jean Monnet, «rien n'est possible sans les hommes, rien ne perdure sans des institutions». L'existence d'un large consensus au plus haut niveau politique ne suffit pas pour mener à bien un projet d'intégration. Même si la volonté politique est fondamentale, elle nécessite néanmoins d'être institutionnalisée et de se soumettre à une routine pour lui permettre de survivre lors de conjonctures défavorables. Il manque au Mercosul une structure d'autorité capable de servir les intérêts du processus dans son ensemble et non seulement la somme des intérêts nationaux.

L'identité du Mercosul est basée sur la triade *démocratie, modernisation, compétitivité*. La viabilité du projet dépend de sa capacité à «fournir» ces biens. Un système de décision approprié et des règles cohérentes qui permettent le développement de relations de coopération et d'interdépendance entre les Etats-membres sont des éléments essentiels au succès du Mercosul. Une discipline collective, des règles de concurrence et des garanties effectives pour les investissements constituent autant d'instruments indispensables. Le système institutionnel du Mercosul devra prendre également en considération les asymétries existantes dans la région: de tailles, de développement économique et politique, de conditions pour tirer parti de l'intégration en faveur du développement national. Le succès de l'élargissement dépend aussi de la consolidation d'institutions efficaces qui permettent aux nouveaux Etats-membres de s'intégrer dans un projet disposant déjà d'un acquis consolidé. Dans ce contexte, le débat

sur le format des institutions et le «choix» entre supranationalité et intergouvernementalité surgit naturellement.

Le processus de structuration institutionnelle sera sûrement lent et graduel. Etant donné que la conduite du processus d'intégration a été assurée jusqu'à présent par les gouvernements des Etats-membres le consensus lors de la prise de décisions restera certainement la règle. Mais il est urgent que soit institutionnalisé au moins un mécanisme de résolution de conflits de caractère supranational et doté de pouvoirs obligatoires. Ce n'est qu'ainsi que l'intégration pourra survivre en temps de moindre entente ou même de crise entre ses dirigeants.⁴

Intégration, démocratie, souveraineté et Etat

Démocratie et intégration sont interdépendantes: la démocratie est la base de l'intégration, et celle-ci est, à son tour, partie intégrante de la consolidation démocratique — et en même temps un instrument qui prévient d'éventuelles tentations autoritaires.

Sous différents aspects, le rapport entre démocratie et intégration est une question centrale pour l'Union européenne et pour le Mercosul. Dans l'Union européenne, on peut constater actuellement une prise de conscience du besoin de démocratiser le processus d'intégration déjà avancé, afin que l'union économique et politique puisse progresser. Les citoyens européens ont montré sans équivoque leur insatisfaction quant à la distance qui les sépare des institutions de l'Union. Les référendums nationaux qui auront lieu à la suite de la révision du Traité de l'Union européenne — et qui s'avèrent être l'unique moyen pour les citoyens de s'exprimer sur les questions européennes — menacent de paralyser tout progrès sur les plans institutionnel, économique et politique. L'Union européenne se trouve donc confrontée au défi de la démocratisation du système institutionnel qui devrait permettre d'assurer la participation des citoyens et le soutien de l'opinion publique à la construction européenne.

L'intégration du Mercosul, pour sa part, est une conséquence directe des processus de transition vers la démocratie et représente un facteur important de leur consolidation, comme l'a démontré la réponse des partenaires du Mercosul lors de la récente crise au Paraguay. Si l'on peut parler d'un rapport «naturel» entre l'intégration et la démocratie, en ce sens que la démocratie favorise l'intégration et que l'intégration exerce une influence positive sur les processus

démocratiques, il y a lieu de reconnaître également que l'existence d'un déficit démocratique au plan national conditionne la région toute entière.

La faiblesse des partis politiques dans cette région et le manque de communication entre les dirigeants politiques du Mercosul et les citoyens en ce qui concerne le processus d'intégration — ces derniers n'étant pas assez informés ni mobilisés — constituent des obstacles à surmonter pour que l'intégration puisse se développer politiquement et bénéficier du soutien des sociétés concernées.

Une autre question qui apparaît lorsqu'on analyse la relation entre la démocratie et l'intégration est celle de la souveraineté. On peut constater une tension existante entre les structures de l'Etat démocratique et le concept classique de souveraineté, d'une part, et la supranationalité, d'autre part. Il est important, dans ce contexte, de faire la distinction entre la souveraineté nationale et la souveraineté populaire.

Le pouvoir de l'Etat — souveraineté nationale — et le pouvoir des citoyens — souveraineté populaire — sont restructurés et transformés par le processus d'intégration; cela en particulier lorsque sont adoptées des solutions supranationales. C'est pourquoi le transfert de souveraineté à des institutions supranationales se trouve au coeur du débat sur la démocratie. Le partage de souveraineté à travers la supranationalité peut mener à un renforcement de la souveraineté nationale; d'un autre côté, la création d'institutions supranationales capables de représenter les citoyens peut être la solution susceptible de préserver la souveraineté populaire. Dans un monde où les contours de la souveraineté se transforment, le partage de souveraineté s'avère être l'unique moyen de préserver la capacité d'action des Etats dans chaque processus d'intégration. C'est à travers ce seul moyen que l'Union européenne et le Mercosul peuvent devenir des acteurs cohérents, dotés d'une capacité d'action autonome tant au niveau régional qu'international.

Enfin, le débat sur la souveraineté et la démocratie soulève la question de la réforme de l'Etat. Dans un contexte général de globalisation, de libéralisation économique, de compétitivité et d'intégration, les deux régions se voient confrontées au besoin de restructurer et de redéfinir le rôle de l'Etat. Une réforme de l'Etat doit embrasser trois aspects essentiels: les sources de l'autorité et de légitimité; l'efficacité et la cohérence; la représentation et la participation démocratique. Le modèle d'Etat qui prévaut actuellement dans les deux régions doit être repensé et adapté aux nouvelles réalités, en vue, surtout, de garantir les droits des citoyens.⁵

Renforcer la coopération économique et financière

LES RELATIONS économiques entre l'Union européenne et le Mercosul dépendent du développement des économies respectives, de la globalisation et du phénomène combiné de l'expansion du régionalisme et la résurgence du multilatéralisme.⁶

En ce qui concerne l'Union européenne, les principaux facteurs internes à considérer sont les suivants: la consolidation du marché intérieur, le passage à la troisième phase de l'union économique et monétaire et l'adoption de la monnaie unique, la perspective de l'élargissement aux pays de l'Europe centrale et de l'Est, les accords avec d'autres régions et pays, notamment de la Méditerranée, les nouveaux principes régissant les relations avec les pays d'Asie et d'Amérique latine, la révision du traité de Maastricht et les changements institutionnels qui en découleront.

Au Mercosul, l'évolution dépendra de la consolidation du marché commun, de sa capacité à attirer et assimiler de nouveaux Etats-membres, de la dynamique de ses relations avec d'autres régions et avec le projet d'intégration hémisphérique, ainsi que de sa capacité à approfondir le processus de reconversion de ses structures de production.

Les relations interrégionales dépendent également des tendances internationales. La fragmentation des centres de pouvoir, de responsabilité et d'autorité modifie l'environnement économique global et le rend beaucoup plus incertain. La volatilité croissante des flux financiers privés, leur croissance exponentielle et le fait qu'ils circulent à l'échelle globale sont autant de facteurs d'incertitude et de vulnérabilité des économies. Les gouvernements nationaux ont perdu une grande partie de leur capacité à élaborer des politiques adaptées au fonctionnement global du marché. En outre, les compétiteurs globaux — financiers, commerciaux et industriels — deviennent de plus en plus puissants, capables de prendre des décisions qui affectent les flux financiers et le commerce au-delà du rayon d'influence des Etats.

Le régionalisme et la résurgence du multilatéralisme sont les réponses trouvées pour faire face à ces défis. En effet, le régionalisme permet la concentration des ressources et fournit le cadre pour la création de nouveaux centres de pouvoir plus capables d'agir sur le marché global. Le multilatéralisme, pour sa part, apparaît comme une réponse à la nécessité de garantir le respect général des règles du jeu, empêchant des comportements déloyaux et réglant les conflits provoqués par l'augmentation de la concurrence internationale.

Dans un contexte de globalisation, l'expansion du régionalisme et du multilatéralisme est probablement une des tendances les plus importantes au sein des relations internationales et du système économique global. Le débat sur leur compatibilité devient alors inévitable: est-ce que le régionalisme, tel que pratiqué par l'Union européenne et par le Mercosul, dans la mesure où il fait apparaître un protectionnisme interblocs, va à l'encontre des résultats du Uruguay Round du GATT et des objectifs de l'OMC?

Alors qu'à première vue ils semblent incompatibles, la vérité est que le débat régionalisme *versus* multilatéralisme perd vite son objet puisque les deux processus s'avèrent compatibles, complémentaires et même susceptibles de se renforcer mutuellement. L'expansion du régionalisme que traduit le développement des relations euro-latino-américaines ne représente pas une augmentation du protectionnisme. L'Union européenne a signé des accords de libéralisation avec différents pays de l'Amérique latine, ce qui a entraîné une augmentation du commerce et des investissements européens dans la région. En Amérique latine également, le besoin d'attirer des investissements pour les économies en développement a provoqué un processus de libéralisation compétitive.⁷ En tout cas, bien qu'ils ne soient pas incompatibles *a priori*, il faut que les processus régionaux et multilatéraux soient harmonisés, notamment afin d'éviter le renforcement des barrières protectionnistes.

Pour effectuer une analyse des relations économiques entre l'Union européenne et le Mercosul sous un angle plus vaste, il est important de se rendre compte du rôle fondamental que jouent les Etats-Unis. L'objectif de l'Union européenne n'est pas celui de se substituer aux Etats-Unis en Amérique latine. L'Union européenne est cependant un contrepoids important relativement aux Etats-Unis — d'où l'intérêt du Mercosul à renforcer ses relations avec l'Europe. De leur côté, les Etats-Unis portent une attention croissante à leurs partenaires hémisphériques. Déjà, a pu être signé un accord «Quatre plus un» concernant le commerce et les investissements entre les Etats-Unis et le Mercosul. L'agenda des négociations inclut des matières telles que la réduction des barrières

commerciales, l'accès à la technologie, la propriété intellectuelle, la politique d'investissements, les exportations agricoles et les subventions, les services, l'harmonisation des normes techniques, la conformité aux règles du GATT ainsi que les mesures anti-dumping et anti-subventions. Face à ce tableau, l'Union européenne doit veiller à ce que certains «domaines critiques» soient abordés afin que sa relation avec le Mercosul puisse continuer à se développer.⁸

Pour que la coopération puisse être fructueuse, il faut analyser les restrictions au commerce et l'accès aux marchés. Cependant, la coopération économique interrégionale doit aller au-delà du commerce. A cet égard, cinq domaines essentiels peuvent être préconisés: augmentation du commerce des produits ayant une plus grande valeur ajoutée, création d'un environnement financier stable, développement des liens entre les entrepreneurs, stimulation de l'investissement et du développement industriel, et enfin, abolition des barrières scientifiques et technologiques.

Développer le commerce

De nos jours, l'Union européenne est le principal partenaire commercial du Mercosul. Alors que les exportations de l'Union européenne — premier fournisseur du Mercosul — se composent essentiellement de produits ayant une forte valeur ajoutée, quatre-vingt pour cent de ses importations sont constituées de produits agro-alimentaires et de minéraux. L'Union européenne et les Etats-Unis sont d'ailleurs les principaux investisseurs dans cette région.

Les barrières dressées contre le commerce de produits agricoles et agro-alimentaires constituent un sérieux obstacle au développement du commerce et des relations économiques entre les deux régions. L'Union européenne applique des tarifs pouvant aller jusqu'à quatre-vingt pour cent sur certains produits alimentaires en provenance du Mercosul. Etant donné que les principales exportations de l'Argentine et du Brésil vers l'Union européenne sont constituées de produits agricoles, le maintien d'une politique de subventions et de barrières agricoles rend le marché européen peu accessible précisément aux produits qui pourraient mieux contribuer à une augmentation des flux commerciaux entre ces deux régions.⁹ Toutefois, l'objectif du Mercosul étant la diversification des exportations et l'intensification du commerce de produits d'une forte valeur ajoutée, il s'avère plus important pour lui d'éliminer les obstacles au commerce de produits industriels que d'augmenter les exportations agricoles.

Afin de trouver des réponses à ces questions, l'agenda économique doit être très vaste. Il n'y a pas de place pour des sujets «tabous». Les négociations doivent inclure des discussions sur les mesures à prendre concernant les produits sensibles, qu'il s'agisse de produits agricoles ou industriels ou de services, les barrières techniques, les droits, les quotas, les contrôles de qualité, les politiques anti-dumping et anti-subsidies, les règles d'origine, les normes techniques, et, enfin, la réforme du Système de préférences généralisées. C'est uniquement avec un agenda comprenant tous ces sujets que les deux régions pourront avancer vers la création d'une zone de libre-échange.¹⁰

Sécurité financière

La transformation radicale qu'ont subi les systèmes financiers depuis les années soixante-dix a créé un besoin urgent de coopération et de solidarité au sein du système financier international. Le nouveau contexte financier international se caractérise, d'une part, par l'augmentation exponentielle du volume et de la rapidité des transactions financières et, d'autre part, par la concentration de pouvoir dans la main d'investisseurs institutionnels au détriment des banques qui jouaient traditionnellement ce rôle. Sans une coopération internationale qui permette d'établir des règles globales pour le fonctionnement des marchés financiers, la capacité des Etats à gérer leurs économies se verra réduite de manière significative.

De tels mécanismes de coopération doivent tenir compte des cycles au cours desquels alternent des phases de grande et de petite liquidité internationale. La tendance générale a été de se concentrer presque exclusivement sur des situations de manque de capitaux. Mais, comme l'a bien démontré la récente crise mexicaine, une importante liquidité internationale combinée avec des pressions politiques internes visant à produire des résultats économiques et une grande dépendance de capitaux spéculatifs peut provoquer des situations de rupture.

L'Union européenne et le Mercosul partagent le même intérêt de protéger leurs économies contre la spéculation et les flux de capitaux non-productifs. Les Etats-membres de l'Union européenne ont eux aussi souffert des conséquences de la spéculation financière. L'Argentine et le Brésil, à leur tour, n'ont pas non plus été «immunes» à l'effet *tequilla* provoqué par la crise mexicaine. Il est donc nécessaire que les deux régions définissent des critères et créent des instruments de protection contre les vulnérabilités des marchés financiers régionaux et internationaux.

La coopération internationale doit se baser sur un cadre analytique stable. Le «consensus de Washington», accord conclu entre la Banque Mondiale et le FMI qui conditionne le rééchelonnement de la dette à la poursuite de politiques d'ajustement structurel, s'est avéré inadéquat. Il est nécessaire de préparer un accord «Washington Plus» intéressant les deux régions, les États-Unis et les organisations multilatérales. Un tel accord permettra de créer des instruments de surveillance pour gérer des situations que le marché ne s'avère pas en mesure de contrôler lui-même, ainsi que pour pallier à des réactions spontanées du marché, trop lentes ou trop radicales.

L'agenda financier interrégional devra inclure en premier lieu une discussion sur l'amélioration des systèmes internationaux d'information financière leur permettant de recueillir des informations actualisées au sujet des opérateurs les plus importants sur les marchés. En deuxième lieu, l'investissement direct étranger doit être encouragé au détriment des flux de *hot money*. Enfin, il convient de s'interroger sur les réformes à introduire au sein des administrations afin de permettre aux gouvernements d'intervenir plus efficacement sur le marché financier.¹¹

Science et technologie: propriété commune pour le développement

L'accélération de l'innovation technologique ainsi que la productivité et la compétitivité des secteurs économiques de haute technologie sont des données acquises de l'économie globale. Ce développement crée des dynamiques de concentration: les pays qui disposent de la haute technologie se trouvent toujours dans une situation avantageuse par rapport aux pays de «basse technologie». Etant donné la rapidité de l'innovation technologique, la conséquence naturelle en est l'élargissement de l'écart entre les pays plus avancés et les moins avancés, ces derniers se voyant contraints de mener une bataille permanente qui leur permette de sauter sur le train technologique et de créer la compétitivité nécessaire au développement économique.

La technologie et la science sont des éléments vitaux de la coopération économique interrégionale. Dans ce contexte, l'agenda économique interrégional devra chercher à abolir les barrières actuellement dressées contre la coopération scientifique et technologique, créant ainsi les conditions pour un partage de la technologie. En même temps, il faudra débattre les questions concernant la propriété intellectuelle.

Il n'est pas encore clair quel sera l'impact qu'aura l'utilisation croissante des technologies sur l'emploi et le développement social. En Europe, la révolution scientifique et technologique est allée, jusqu'à présent, de pair avec une augmentation des taux de chômage. Le Mercosul, pour sa part, est confronté à la révolution technologique tout en ayant des niveaux de développement économique plus bas. Ici, le problème est celui de la formation de ghettos de haute technologie au sein d'économies par ailleurs moins développées.

L'écart en matière de science et de technologie soulève une question centrale: comment garantir une coopération mutuellement avantageuse entre des régions concurrentes dans l'économie internationale avec des niveaux de développement économique et technologique si différents? L'Union européenne et le Mercosul doivent partager des technologies et des connaissances scientifiques; en même temps, ils doivent trouver des solutions régionales pour contrer les éventuels effets négatifs de la reconversion technologique et productive sur le développement économique et social.¹²

Les entrepreneurs comme acteurs centraux dans les relations économiques interrégionales

Les petites et moyennes entreprises représentent environ quatre-vingt-dix pour cent de l'économie du Mercosul et quatre-vingt-cinq pour cent de celle de l'Union européenne. Il est donc évident que les entrepreneurs ont un rôle central à jouer dans la consolidation et le développement du commerce et de l'investissement interrégional.

Les nouvelles priorités de l'Union européenne pour son budget de coopération, notamment en faveur de l'Europe de l'Est, réservent au secteur privé un rôle beaucoup plus important dans ce domaine. Dans un tel scénario, il est crucial que la Banque européenne d'investissements augmente son activité en Amérique latine. Le renforcement des investissements privés dans des projets d'infrastructure et la création de liens plus étroits entre les entrepreneurs sont des éléments de grande importance pour le développement des relations économiques.

Les contacts entre les entrepreneurs doivent permettre de surmonter les obstacles qui s'opposent aux investissements réciproques, à la création de *joint-ventures* et aux transferts de technologie ainsi que de créer les conditions pour une compréhension mutuelle du fonctionnement des marchés locaux et régionaux respectifs. Des programmes comme l'*European Community*

Investment Partners, ECIP, qui promeut les contacts entre les entrepreneurs, la formation professionnelle et les participations de capital, notamment lors des processus de privatisation, ou comme le AL-INVEST, dont l'objectif est de faciliter les contacts entre les représentants des entrepreneurs des deux régions, en particulier au niveau des petites et moyennes entreprises, doivent être renforcés, et surtout, utilisés d'une manière efficace par les entrepreneurs.

Enfin, la préservation et la dynamisation des secteurs économiques clés sont essentiels pour garantir la cohésion sociale. C'est surtout vrai quand on tient compte des possibles effets négatifs provenant de la globalisation. Dans ce domaine, le rôle des travailleurs dans le processus d'intégration est particulièrement important. Ils doivent participer à la formulation des politiques de coopération interrégionales, dans la mesure où ils ont des intérêts particuliers dans l'adoption de certains modèles de promotion du commerce et de l'investissement. La préservation et la promotion de la connaissance au niveau local ainsi que les avantages comparatifs doivent être encouragés. Si l'objectif est celui de développer le commerce et les investissements, alors il ne peut être atteint au prix de la disparition des petites et moyennes entreprises qui ont un rôle crucial dans la création d'emploi et dans la répartition des effets positifs de la croissance.¹³

Différencier les projets d'intégration

Comme nous l'avons vu, la spécificité de chaque processus d'intégration conditionne les relations qui peuvent s'établir entre eux. Il convient de faire la distinction entre des projets d'intégration comme ceux de l'Union européenne et du Mercosul et d'autres types d'arrangements régionaux qui, comme le NAFTA, ne visent qu'à la création d'une zone de libre-échange.

Les relations qu'entretient l'Union européenne avec le Mercosul et même avec les autres pays de l'Amérique latine ne se limitent pas au commerce et aux investissements, mais s'élargissent à de nouvelles formes de coopération qui contribuent à trouver des solutions aux problèmes de développement économique. D'où l'accent mis sur les dimensions humaine, éducative et technologique.

Tout comme l'Union européenne, le processus d'intégration du Mercosul prétend aller au-delà d'une simple zone de libre-échange. L'objectif du Mercosul est de consolider le développement régional, tant en termes de commerce et d'infrastructures qu'au niveau humain, scientifique et technologique.

Le Mercosul est une rampe de lancement par laquelle ses membres pourront abandonner définitivement les politiques d'industrialisation basées sur la substitution d'importations et les exportations de produits primaires et se tourner vers l'exportation de produits ayant une forte valeur ajoutée. L'intégration a été essentielle pour fortifier les liens entre les entrepreneurs de l'Argentine et du Brésil, en même temps qu'elle servait de camp d'entraînement pour que les agents économiques, plus habitués au protectionnisme, puissent se préparer à la compétition sur les marchés ouverts. La priorité du Mercosul est de renforcer les économies de ses Etats-membres avant d'entrer en relations de partenariat de libre commerce; le développement des capacités de production locales est une condition *sine qua non* de la concurrence en zones de libre-échange plus vastes. La consolidation des capacités compétitives et l'intégration graduelle de la Bolivie et du Chili dans le Mercosul doivent être achevées avant de passer à une ouverture plus étendue.

Les deux projets d'intégration, de par leur nature et le contenu des relations interrégionales dépassent le libre-échange et considèrent le développement économique d'une forme plus globale. Dans ce contexte, la dimension politique acquiert une nouvelle importance, soit en donnant à l'intégration un sens plus profond, soit en fixant des objectifs plus ambitieux à la coopération interrégionale.

Pour que l'accord entre l'Union européenne et le Mercosul puisse avoir une qualité différente, il faut que la dimension politique y soit plus présente et qu'elle soit plus exploitée.¹⁴

La dimension politique: la vraie différence?

LA COOPÉRATION est influencée par des tendances et des forces internationales mais aussi par des idéologies et des valeurs. Quelles sont les valeurs présentes dans la relation entre les deux régions? La démocratie et les droits de l'homme peuvent-ils constituer la base des relations politiques interrégionales? La Conférence sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne en 1993 a démontré qu'une conception universelle de démocratie et des droits de l'homme s'établit progressivement et lentement. Cette conception commune existe naturellement entre des pays et des sociétés qui partagent le même héritage culturel de pluralisme et de diversité, comme c'est le cas des pays de l'Union européenne et du Mercosul.

Les deux régions se reconnaissent dans un modèle de société qui valorise la démocratie, les droits de l'homme, le pluralisme et la paix internationale. Mais face au triomphe du marché et à une compétition internationale toujours plus dure, les sociétés de l'Union européenne et du Mercosul ont à choisir entre un modèle dominé par la recherche du profit et de la croissance à tout prix et un modèle de développement où la croissance et la compétitivité coexistent avec la préservation de la qualité de la vie.

Entre la rhétorique libérale et la pratique libérale se trouve ce qu'on peut appeler le *libéralisme pragmatique*¹⁵ c'est-à-dire, l'application de politiques économiques libérales qui répondent aux besoins de pays et de régions donnés. Tous les pays, sans exception, pratiquent ce libéralisme pragmatique. Les pays en voie de développement doivent être conscients du hiatus existant entre la réalité et la rhétorique, notamment lorsqu'ils sont soumis à des pressions pour procéder à une libéralisation totale de leurs économies. Quelle que soit la rhétorique du libéralisme, l'Etat joue un rôle fondamental dans la mise en oeuvre du libéralisme pragmatique. L'Etat doit administrer les secteurs non marchands de la société et assurer que la concurrence soit tempérée de façon appropriée par des politiques qui tiennent compte de la dimension sociale et culturelle du développement économique.

Il est souvent affirmé que la démocratie et les droits de l'homme sont les valeurs fondamentales qui sous-tendent les relations interrégionales. La formulation de ces valeurs reste, certes, beaucoup trop floue, mais il y a cependant des affinités historiques qui permettent une définition plus précise du contenu de ces concepts dans les relations entre les deux régions concernées.

Tant pour les européens que pour les latino-américains, la démocratie sociale et la démocratie politique vont de pair. La démocratie ne se définit pas seulement par rapport à la structure formelle de l'Etat et de sa Constitution; les forces et les articulations des intérêts de la société font partie intégrante des régimes démocratiques. La société civile est la base de la démocratie. Enfin, les sociétés des deux régions partagent les mêmes conceptions dans le domaine des droits de l'homme, même si les niveaux de leur défense sont différents. Cela devient encore plus évident lorsqu'on compare l'Europe et l'Amérique latine avec l'Asie, où les relations entre l'Etat, la société et les individus ont une base historique différente.¹⁶

Consolidation démocratique, citoyenneté et droits de l'homme

L'Union européenne et le Mercosul doivent agir de sorte que la démocratie devienne une donnée irréversible et qu'une culture de respect des droits de l'homme s'approfondisse. Ces deux tâches sont liées directement entre elles: c'est à travers la garantie effective d'une citoyenneté universelle et de son application pratique que la démocratie se consolidera; c'est la pratique effective de la citoyenneté qui garantira le respect des droits de l'homme.

L'Europe et l'Amérique latine sont confrontées, bien qu'à des degrés différents, à des problèmes graves d'exclusion sociale qui se traduisent, dans cette dernière région, par des difficultés accrues de consolidation démocratique. S'agissant du Mercosul, il ne faut pas oublier, à cet égard, les tensions et les contradictions provoquées par la simultanéité des deux processus de démocratisation et de libéralisation économique. D'une part, l'ajustement structurel et les réformes en cours provoquent des conflits entre le pouvoir exécutif et le législatif qui risquent de provoquer à long terme une situation insoutenable, rendant plus difficile la consolidation démocratique. D'autre part, les modèles économiques néo-libéraux appliqués jusqu'à maintenant, n'ont pas produit des résultats sociaux acceptables et ont même contribué à une augmentation de la pauvreté en Amérique latine. Pour renverser cette tendance, il convient d'intégrer le politique dans l'économique et vice-versa. S'il est

justifiable de distinguer analytiquement ces deux champs, puisqu'ils opèrent en différents espaces temporels et avec une relative autonomie l'un par rapport à l'autre, il est quand même essentiel de rappeler les liens existants entre le modèle de développement adopté et la nature et la qualité de la démocratie qu'il peut contribuer à créer.¹⁷

Au-delà de la dimension économique de la consolidation démocratique, il faut souligner que la démocratie politique ne conduit pas automatiquement à une démocratisation sociale et civique; elle peut coexister avec des violations systématiques des droits de l'homme et une culture de violence sur le plan social. Dans ce contexte, c'est le fonctionnement efficace des institutions étatiques qui peut promouvoir une culture de respect des droits de l'homme. Un système judiciaire fort, des forces militaires et militarisées efficaces et au service de la justice sont des éléments essentiels pour assurer la protection des droits individuels des citoyens. L'impunité est un phénomène qui ronge le fonctionnement et la légitimité de la norme démocratique. Une justice efficace et effective, la responsabilité et le combat de l'impunité et de la corruption sont indispensables.

Enfin, rappelons que les droits de l'homme ont plusieurs dimensions. Les droits civiques et politiques sont, en général, ceux qui reçoivent le plus d'attention au dépens de droits qui requièrent de la part de l'Etat une intervention plus active dans la protection des couches de la population les plus vulnérables. La protection des droits des indiens en est un exemple, particulièrement significatif au Brésil et au Paraguay.¹⁸

Quel pourra être l'agenda de coopération entre les deux régions en vue de la promotion de la démocratie et des droits de l'homme, tant sur le plan régional qu'international? L'Union européenne manifeste son attention à l'égard de la démocratie et des droits de l'homme au moyen de plusieurs instruments: l'inclusion de clauses dites de «conditionnalité politique» dans les accords de coopération économique, le financement de projets gouvernementaux ou non-gouvernementaux dont les objectifs sont la promotion des droits de l'homme, ou encore l'exercice d'une diplomatie «morale» ou déclaratoire au sein d'institutions régionales ou internationales.

La conditionnalité politique est un instrument doté d'une efficacité limitée, qui fonctionne plutôt comme un mécanisme de prévention face à d'éventuelles tentatives autoritaires ou comme moyen d'exercer une pression sur des pays non-démocratiques, que comme un renfort de la consolidation démocratique. De toute manière, il ne faut pas oublier que l'efficacité de «l'interventionnisme

démocratique» dépend en large mesure du soutien interne dont bénéficie la démocratie. Si les sociétés cessent de croire en la démocratie comme système capable d'assurer la représentation politique et le développement économique, alors la coopération internationale perd sa capacité d'introduire des changements positifs.

Etant donné que les Etats-membres du Mercosul sont des Etats démocratiques, la conditionnalité politique ne peut être que l'ultime recours: le défi de la consolidation des régimes politiques requiert des approches plus positives. Dans un contexte de compétition internationale croissante, dans lequel les règles en vigueur excluent le recours à des politiques protectionnistes explicites, il convient de s'assurer également que les droits de l'homme, y compris les droits sociaux ou les droits des travailleurs, ne soient pas utilisés par le biais de l'anti-dumping social comme prétexte pour l'application de barrières protectionnistes.

L'abordage de ce sujet doit se faire de manière positive, tout en donnant la préférence aux mécanismes d'incitation sur les sanctions. Le financement constant d'initiatives pro-démocratie et en faveur des droits de l'homme est un élément important, même si, évidemment, il ne peut pas suffire. L'inégalité et la pauvreté étant les grands défis de la consolidation de la démocratie et du respect des droits de l'homme, il faut promouvoir, dans une perspective à long terme, l'élaboration d'un projet interrégional qui ne sépare pas l'économique du politique, qui encourage un modèle de développement basé sur un libéralisme pragmatique apte à produire des conditions d'échange favorables et des projets de développement économique qui valorisent les gains sociaux.

A court et à moyen terme, les deux régions doivent faire un effort pour développer des mécanismes transitoires capables de répondre aux problèmes de la pauvreté et de l'ajustement. Il est manifestement insuffisant de faire confiance au marché comme l'agent exclusif de la redistribution de la richesse. En effet, il s'est déjà montré peu fiable à cet égard et en plus il n'agit qu'à long terme. Or, c'est justement à court ou à moyen terme que la pauvreté peut provoquer des difficultés politiques.¹⁹

En ce qui concerne le développement d'actions communes au niveau international, l'absence d'une politique étrangère commune institutionnalisée dans les deux régions apparaît comme le principal obstacle à la définition d'un agenda interrégional au sein des instances internationales. Au Mercosul, l'adoption d'un engagement juridique formel relatif à la démocratie et l'élaboration d'un projet politique commun aux quatre Etats-membres peut être le premier pas vers une concertation en matière de politique étrangère. De son

côté, l'Union européenne doit coordonner sa politique extérieure et de sécurité avec sa politique commerciale et de coopération, ceci dans le but de promouvoir des actions cohérentes sur la scène internationale et de prévenir des politiques casuistiques, préjudiciables à sa crédibilité en tant qu'espace de projection de la démocratie et des droits de l'homme.

Dans ce contexte, il ne faut pas oublier les asymétries de pouvoir entre les deux régions. L'existence de capacités différentes d'exercer une influence sur la scène internationale implique qu'un projet politique interrégional doit donner la priorité aux nécessités spécifiques des deux régions, de leurs pays et sociétés.

L'Union européenne et le Mercosul doivent incorporer leur action politique dans le contexte régional et international afin d'éviter des duplications et de garantir une meilleure coordination et une action plus efficace. La réponse donnée à la crise paraguayenne est un bon exemple pour démontrer comment l'Union européenne et le Mercosul peuvent agir en unisson étant partie intégrante d'un groupe «d'interventionnistes démocratiques». Les Etats-Unis, le Mercosul, l'Organisation des Etats américains et l'Union européenne ont exprimé leur solidarité avec la démocratie paraguayenne; les forces démocratiques internes se sont vues clairement soutenues par un réseau externe qui a joué un rôle fondamental.²⁰ Des mécanismes régionaux qui incluraient les Etats-membres de l'OEA ainsi que l'Union européenne pourraient être institutionnalisés. Le renforcement d'organisations régionales des droits humains comme la Commission interaméricaine pour les droits de l'homme ou le Tribunal interaméricain pour les droits de l'homme, ainsi que la coordination au sein des organismes des Nations Unies sont des pas positifs vers la concrétisation de projets relatifs à la démocratie et aux droits de l'homme, tant dans la sphère régionale qu'internationale. Un domaine de coopération qui pourrait connaître un développement rapide concerne l'acceptation d'engagements prévoyant la ratification de conventions et de protocoles internationaux de protection des droits de l'homme ainsi que le soutien total aux conclusions et au plan d'action approuvés lors de la Conférence de Vienne.²¹

Paix et sécurité internationale

A première vue, une discussion sur la coopération entre l'Union européenne et le Mercosul en matière de paix et de sécurité peut paraître étrange. L'Union européenne ne dispose pas encore d'une politique étrangère et de sécurité suffisamment consolidée. Quant au Mercosul, non seulement il manque

d'institutions disposant d'un mandat politique, mais en plus ses Etats-membres ne se montrent pas prêts à entamer une coordination plus poussée en matière de politique extérieure.

Malgré les limitations, les deux régions ont déjà engagé un dialogue politique — et il convient de rappeler dans ce contexte que l'Union européenne a déjà une expérience en matière d'actions pour la paix et la sécurité en Amérique centrale. Par ailleurs, les nouveaux problèmes de sécurité provoqués par la globalisation demandent des réponses communes. Dans le contexte international de l'après-guerre froide, caractérisé par l'interdépendance croissante entre les nations, les principales questions transnationales affectent la sécurité de tous les pays.

Malgré les différents contextes géopolitiques et les obstacles institutionnels actuels, l'Amérique latine et l'Europe ont intérêt à définir une perspective commune de sécurité, puisque l'intensification de la coopération augmentera la capacité d'influence de chacune des régions sur la scène politique internationale. L'Europe tout comme l'Amérique latine ont intérêt à prévenir l'apparition tant d'un monde unipolaire dominé par les Etats-Unis que d'un monde multipolaire anarchique, dépourvu d'entités responsables pour la sécurité commune.

Les principaux champs d'action commune sont la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies, la participation aux actions de maintien de la paix et la prévention des conflits. La non-prolifération et l'accès à des technologies de destruction en masse, le trafic de drogue et le blanchissage d'argent sale, les menaces pour l'environnement et le terrorisme constituent également des matières de préoccupation et, par conséquent, des thèmes à introduire dans un agenda commun.

Le dialogue de sécurité doit faire participer une grande variété d'acteurs. Ainsi, il faudra penser à inclure dans un Forum de débat permanent non seulement des militaires et des fonctionnaires gouvernementaux mais aussi la société civile, notamment des juristes qui définissent le régime juridique de la nouvelle «sécurité coopérative», et encore des institutions non-gouvernementales importantes, ceci dans le souci d'échanger des informations et d'assurer la présentation de préoccupations différentes et de visions alternatives de la société civile.²²

L'élaboration d'un projet de coopération politique entre l'Union européenne et le Mercosul doit prendre en considération les Etats-Unis. L'attitude des Etats-Unis vis-à-vis de l'Union européenne, d'une part, comme partenaire sur la scène internationale et, d'autre part, comme concurrent économique, est centrale. A cet égard, un éventuel échec du projet européen aurait des

conséquences négatives non seulement pour l'Europe, mais aussi pour les Etats-Unis, qui, dans un ordre international instable, doivent pouvoir compter sur un tel partenaire.

Pour ce qui est de l'Amérique latine, le soutien des Etats-Unis pendant la transition démocratique a été crucial, mais il est vrai que la diminution des menaces de sécurité de la guerre froide et le déclin concomitant de son importance stratégique ont conduit à une plus grande autonomie de cette région vis-à-vis des Etats-Unis.

Les bases traditionnelles de la relation triangulaire sont donc en phase de mutation. Il est important de se forger une nouvelle base qui reconnaisse les bénéfices accrus des actions menées par les trois partenaires. Une des tâches les plus importantes sera de faire participer les Etats-Unis au dialogue. En effet, leur concentration sur leurs propres problèmes internes ainsi que leur intérêt prédominant pour l'Amérique centrale et pour le Mexique, leur partenaire dans le NAFTA, les ont gardés à une certaine distance.

Les Etats-Unis regardent toujours le dialogue politique avec l'Amérique latine et l'Europe avec un certain scepticisme. Mais il reste important que toutes les parties intéressées participent à la définition des principes de la sécurité collective. Une coopération plus étendue dans le domaine de la sécurité entre l'Amérique latine et l'Union européenne permettra de «fermer» le triangle euro-latino-américain, permettant ainsi une discussion plus approfondie sur les problèmes de sécurité qui préoccupent le monde entier. L'Union européenne et le Mercosul pourraient se concerter sur des positions et des actions à travers une «Conférence de coopération atlantique», basée sur le modèle politique universaliste et multiculturel commun, qu'ils pourraient par la suite élargir aux Etats-Unis.

L'Amérique latine, l'Europe et les Etats-Unis, régions qui partagent un héritage culturel commun, pourraient s'unir en un vaste espace de coopération basé sur les valeurs de la paix, de la démocratie, des droits de l'homme et de la liberté individuelle, politique, économique et culturelle. Une coopération effective entre ces trois régions serait certainement une contribution précieuse à la stabilité internationale — mais pour que cela soit possible un jour, il faut aujourd'hui renforcer le processus européen et consolider le Mercosul.²³

Conclusions

LE IVÈME FORUM Euro-Latino-Américain s'est donné pour objectif de développer une vision intégrée des relations entre l'Union européenne et le Mercosul. Sans abandonner pour autant le thème traditionnel des échanges commerciaux, et en y ajoutant par ailleurs la coopération financière, le Forum a voulu identifier les possibilités réelles de coopération entre les deux régions dans le domaine politique, notamment en ce qui concerne la paix et la sécurité internationale et les droits de l'homme.

Les débats au sein des groupes de travail et lors des sessions plénières ont souligné la nécessité de rendre plus consistant le partenariat économique et politique entre le Mercosul et l'Union européenne sur la base d'une identification de leurs intérêts communs. La relation interrégionale est bien plus qu'une alliance de circonstance destinée à faire face aux nouveaux défis et menaces; elle se base sur des facteurs concrets et autonomes, ayant leurs valeurs propres. Les deux régions ont des racines culturelles communes, leurs régimes politiques sont démocratiques et les projets d'intégration dans lesquels elles se trouvent engagées ont des objectifs qui vont au-delà de la création de simples zones de libre-échange.

Le IVème Forum a pu identifier quatre intérêts communs, à savoir: l'élargissement de l'espace démocratique; l'édification d'une relation plus équilibrée avec les Etats-Unis; l'affirmation de l'intégration régionale comme une composante essentielle du multilatéralisme politique et économique; la compatibilisation du multilatéralisme et de la libre concurrence avec le progrès social.

L'élargissement de l'espace démocratique ainsi que du respect des droits de l'homme correspond à un intérêt partagé par les Etats-membres de l'Union européenne et du Mercosul, dont l'action convergente doit appuyer et consolider les processus de transition politique en cours. Le IVème Forum a réitéré que la démocratie est le principe et la base indispensable à tout processus d'intégration, tout en réaffirmant le rôle joué par l'intégration dans



la consolidation des régimes démocratiques; en particulier, la façon dont a réagi le Mercosul à la tentative de coup d'Etat au Paraguay a été soulignée dans ce contexte.

L'Union européenne et le Mercosul partagent aussi le besoin d'établir une relation plus équilibrée avec les Etats-Unis, partenaire fondamental des deux régions aussi bien sur le plan politique que sur le plan économique. Il est de l'intérêt de l'Union européenne comme de celui du Mercosul que la relation avec les Etats-Unis, qu'elle soit bilatérale ou triangulaire, évolue vers un partenariat effectif qui puisse contribuer à un ordre international plus équilibré.

La promotion du concept *d'intégration ouverte* répond à un intérêt partagé par les deux régions. Le développement des processus d'intégration régionale ne doit pas être regardé comme un facteur de confrontation entre les différentes régions mais plutôt comme un processus créateur d'opportunités permettant l'établissement de relations nouvelles. Dans cette perspective, le débat régionalisme versus multilatéralisme perd beaucoup de son sens, et rend pertinent, en revanche, le débat autour de la compatibilisation entre le multilatéralisme (politique et économique) et le régionalisme.

Enfin, l'Union européenne et le Mercosul ont, précisément parce qu'ils partagent les mêmes valeurs, un intérêt commun à harmoniser le libéralisme et la justice sociale. Le concept de *libéralisme pragmatique* traduit l'écart entre la *rhétorique libérale* (qui préconise une ouverture totale) et la *pratique libérale* (qui accepte le maintien d'une certaine dose de protectionnisme). Cet écart devra être utilisé en faveur de l'objectif d'une justice sociale plus avancée.²⁴

La discussion portant sur l'état de l'Union européenne et du Mercosul ainsi que des réformes à introduire dans leurs institutions a démontré l'existence d'un parallélisme intéressant entre ces deux processus.

L'Union européenne se trouve contrainte d'intégrer les nouvelles démocraties de l'Europe centrale et de l'Est afin de contribuer à la consolidation de leurs régimes politiques et de garantir la stabilité de tout le continent. En même temps, elle doit maintenir son équilibre interne et démocratiser ses procédures de décision. Voilà les questions centrales à débattre lors de la conférence intergouvernementale pour la révision du traité de Maastricht qui est en cours.

Le Mercosul, de son côté, pourra difficilement échapper à l'inévitabilité de combler le déficit institutionnel qui le caractérise. En effet, il a besoin d'un

système institutionnel efficace, surtout sur le plan juridique, qui puisse régler les contentieux et maintenir la cohésion entre ses membres.

L'importance du débat institutionnel au sein des deux processus d'intégration a permis de constater une inversion du phénomène traditionnel de l'*effet de miroir* entre l'Union européenne et le Mercosul. Pour la majorité des latino-américains présents, le Mercosul a tout intérêt à étudier attentivement l'expérience européenne pour la simple raison qu'elle est l'unique processus de formation d'un marché commun et jusqu'à présent le processus d'intégration régional le plus avancé. De la sorte, ils ont abandonné leurs réticences traditionnelles face aux tentatives des européens «d'imposer» leur modèle. En revanche, les européens, conscients des difficultés que connaît l'actuel processus de révision du traité sur l'Union européenne et appréhensifs face à certaines propositions de réforme institutionnelle, ont alerté les latino-américains contre les dangers inhérents à d'éventuelles transpositions du modèle européen. Une telle préoccupation s'est exprimée en particulier à propos de l'introduction de notions de différenciation ou de géométrie variable dans l'Union européenne. Certains craignent que la géométrie variable, dépourvue d'un cadre juridique commun, ne devienne la règle au sein de la construction du Mercosul, étant donné surtout l'asymétrie existante entre ses membres.

La problématique sociale est un autre sujet commun à l'Union européenne et au Mercosul. Elle est aujourd'hui une question cruciale en Europe: vingt millions de chômeurs font que l'Union européenne doit donner la priorité à la création d'emplois et à la défense des droits sociaux de ses citoyens. Mis à part l'impact social du chômage, le panorama actuel du marché du travail en Europe risque de compromettre tout le processus d'intégration. Les accusations réitérées selon lesquelles les politiques monétaristes et les tentatives de respecter les critères de convergence pour la participation à la monnaie unique sont une des causes principales du chômage et de la récession font baisser le soutien public à l'approfondissement de l'Union européenne. A la base du processus d'intégration européenne se trouve un modèle de civilisation propre à une société de bien-être, avec un système social déterminé.²⁵ Afin de s'assurer de l'appui de ses citoyens au processus d'intégration, l'Union européenne doit préserver le modèle européen de société. Sans le soutien des citoyens, c'est la construction européenne toute entière qui est en danger. Au Mercosul, le combat contre la dette sociale — un des éléments qui peut fragiliser ses démocraties — est un objectif prioritaire pour le succès du projet de modernisation et d'affirmation internationale qui oriente la politique de ses membres.

L'existence d'un intérêt réciproque dans la consolidation des processus d'intégration respectifs a clairement été reconnue pendant les débats du IVème Forum. Dans le système international d'après guerre froide, le rapport entre l'Union européenne et le Mercosul est paradigmatique, comme l'exemple le plus avancé du multirégionalisme. Le succès des deux processus d'intégration et l'approfondissement des relations entre eux seront certainement des facteurs d'équilibre importants dans le système international.

Dans ce contexte il est important de savoir ce que pensent les latino-américains du projet européen de l'union économique et monétaire et de la monnaie unique. Ce sujet est controversé entre les européens eux-mêmes malgré l'engagement des gouvernements des Etats-membres. Il n'est donc pas étonnant de constater que les latino-américains ont eux aussi des opinions différentes à ce sujet; certains parmi eux ont manifesté leur scepticisme quant à la possibilité de créer la monnaie unique et leur préoccupation quant au coût social de ce projet; d'autre part, il est certain que la réalisation de la monnaie unique européenne signifierait un renforcement du pouvoir de l'Europe dans le système international et constituerait un facteur important de combat à la spéculation monétaire, étant donc, finalement, de l'intérêt de l'Amérique latine.

Le débat sur les politiques économiques et commerciales a été marqué par le sentiment — pratiquement partagé par tous — de devoir préserver le modèle européen de société et appliquer le libéralisme pragmatique afin de protéger les droits sociaux en Europe et, en même temps, d'attirer l'attention des latino-américains sur les aspects sociaux.

L'Union européenne et le Mercosul doivent lutter au sein des institutions économiques internationales pour l'adoption d'une perspective libérale pragmatique plus proche de leur modèle social et économique. Le libéralisme pragmatique est une alternative à l'ultralibéralisme qui a présidé au consensus de Washington. Le consensus entre les grandes institutions économiques et monétaires internationales doit prendre en considération l'impact social et politique des programmes d'ajustement structurel.²⁶ Il ne faut pas oublier non plus que le consensus de Washington a été conclu pendant une période de baisse des flux financiers et qu'il ne s'adapte donc pas à une période de flux importants.

Pour que les rapports entre l'Union européenne et le Mercosul puissent se développer dans le cadre d'un accord interrégional qui accélère le processus

de création d'une zone de libre-échange qualifiée, il faut adopter certaines mesures, en particulier:

- résoudre le dilemme agriculture-industrie, par le biais de l'augmentation des exportations de produits manufacturés du Mercosul pour l'Europe; pour ce faire, il faut encourager le transfert de technologie, valoriser les investissements, surtout dans le secteur privé;
- chercher des niches dans le commerce de produits agricoles pour faire avancer la libéralisation de ce commerce entre les deux régions tirant parti de la réforme de la politique agricole commune européenne;
- encourager les contacts entre les entrepreneurs par l'institutionnalisation du dialogue entre les entrepreneurs des deux régions et la mise en valeur de leur rôle comme acteurs primordiaux de l'intégration économique;²⁷ dans ce contexte, il faut surtout valoriser les petites et moyennes entreprises qui forment la majorité du tissu économique tant en Europe qu'au Mercosul²⁸.

Même si les relations entre l'Union européenne et le Mercosul ont été basées jusqu'à présent sur le commerce, leurs intérêts communs exigent l'institutionnalisation d'un dialogue en matière de politique étrangère, de sécurité internationale et des dimensions internationales de la sécurité interne.

La coopération politique entre l'Union européenne et le Mercosul doit se baser sur la communauté de valeurs existante entre ces deux espaces d'intégration. La démocratie et les droits de l'homme étant le point de départ de la coopération entre l'Union européenne et le Mercosul, celui doit être également le domaine prioritaire de la coopération interrégionale. Il n'existe cependant pas de consensus entre les 19 Etats de l'espace Europe-Mercosul sur la façon de contribuer à la consolidation de la démocratie dans le monde, ni même sur l'importance qu'une telle coopération pourrait avoir dans l'ordre international actuel. Une politique «d'incitation et de contre-incitation»²⁹ semble être celle qui rassemble l'accord de la majorité de ces Etats, par opposition à une politique basée sur le principe de la conditionnalité. Malgré les difficultés existantes il est nécessaire que les deux régions développent une politique convergente dans les domaines de la démocratie et des droits de l'homme.

La coopération en matière de sécurité est un domaine nouveau dans les relations euro-latino-américaines et qui peut paraître presque ésotérique aux

yeux de certains. Mais plus l'Union européenne s'affirmera comme acteur politique international, plus elle aura besoin de trouver des partenaires pour faire face aux défis de la sécurité en Europe et dans le monde. L'absence d'institutions dans le domaine de la coopération politique et de la sécurité au Mercosul, ainsi que la fragilité des institutions européennes dans ce même domaine démontrent le besoin de privilégier la coopération entre les pays de ces deux régions. Parmi les sujets importants relatifs à la sécurité internationale qui peuvent faire l'objet de coopération entre le Mercosul et l'Union européenne se trouvent la réforme des Nations Unies et les opérations de maintien de la paix, notamment dans l'Afrique subsaharienne.

En ce qui concerne la dimension transnationale de la sécurité interne, ont été désignés comme sujets prioritaires la lutte contre le terrorisme, la lutte contre le trafic de drogue et la lutte contre la grande criminalité organisée.

Les quatre Etats-membres du Mercosul doivent être regardés par les européens comme le noyau central du processus de coopération politique dans l'ensemble de l'Amérique du Sud et la base du renforcement des relations entre l'Europe et l'Amérique latine. Les européens et les latino-américains ne peuvent ni ne veulent ignorer les Etats-Unis dans le débat sur la coopération politique. Une relation politiquement mûre entre l'Union européenne et le Mercosul doit nécessairement prendre en considération le fait que les Etats-Unis sont un partenaire incontournable pour faire avancer l'agenda sur la plupart des questions internationales d'intérêt commun. De toute manière les européens et les latino-américains ont tout intérêt à ce que leurs relations avec les Etats-Unis soient des relations équilibrées, entre partenaires.

L'agenda des relations entre l'Union européenne et le Mercosul pour les prochaines années sera sûrement plus vaste. Il serait souhaitable que l'agenda se concentre moins sur le commerce et plus sur les relations politiques. De nouveaux sujets, tels que les questions sociales, la coopération industrielle et financière, la prévention des conflits, l'aide humanitaire et la consolidation de la démocratie y seront inclus. En même temps que l'Union européenne et le Mercosul s'élargiront, leur deux processus se renforceront en tant que noyaux de l'intégration et de la démocratie en Europe et en Amérique du Sud. Cette relation dynamique sera à l'origine d'un partenariat politique qui, étant donné le profil des deux régions, ne manquera pas d'avoir un impact sur l'organisation du système international.



Notes

- ¹ Sergio Alessandrini, Teresa de Sousa et Gianni Bonvicini.
- ² Mónica Hirst.
- ³ Romeo Pérez Antón, Gianni Bonvicini et Georges Couffignal.
- ⁴ Synthèse des commentaires de Felix Peña, Victor Rico Frontaura, Marcello Carmagnani et Romeo Pérez Antón.
- ⁵ Commentaires de Laurence Whitehead, Georges Couffignal et Mónica Hirst.
- ⁶ Jeffrey Schott.
- ⁷ Jeffrey Schott.
- ⁸ Felix Peña, Luiz Felipe Lampreia, Jeffrey Schott et Miguel Anacoreta Correia.
- ⁹ Luiz Fernando Furlan.
- ¹⁰ Vera Thorstensen.
- ¹¹ Roberto Lavagna.
- ¹² Commentaires de Hélio Jaguaribe.
- ¹³ Ruy Altenfelder.
- ¹⁴ Commentaires de Luiz Felipe Lampreia, Miguel Anacoreta Correia, Hélio Jaguaribe, Celso Lafer, Álvaro de Vasconcelos.
- ¹⁵ Hélio Jaguaribe.
- ¹⁶ Manfred Mols.
- ¹⁷ Dame Margaret Anstee.
- ¹⁸ L'importance des droits des indigènes a été soulignée par Albert Koenders.
- ¹⁹ Riordan Roett.
- ²⁰ José Luis Simón.
- ²¹ Alexandra Barahona de Brito, Riordan Roett, João Clemente Baena Soares, Gelson Fonseca, Albert Koenders.
- ²² Alfredo Valladão.
- ²³ Alfredo Valladão. Avec des contributions de Riordan Roett, Mário Soares et Álvaro de Vasconcelos.
- ²⁴ Hélio Jaguaribe.
- ²⁵ Mário Soares.
- ²⁶ Roberto Lavagna.
- ²⁷ Miguel Anacoreta Correia.
- ²⁸ Ruy Altenfelder.
- ²⁹ Celso Lafer.

Le grand objectif du Forum Euro-Latino-Américain est de constituer un lieu de rencontre et de dialogue permanent entre les hommes politiques, les diplomates, les entrepreneurs, les universitaires des deux régions. Le Forum est organisé à l'initiative de l'Institut d'Etudes stratégiques et internationales, IEEI, et de l'Instituto Roberto Simonsen de la Federação des Industrias de l'Etat de São Paulo, FIESP/IRS. Depuis sa première édition, en 1990, le Forum Euro-Latino-Américain est placé sous le haut patronage de la Commission européenne et bénéficie de son soutien financier.

